



Universités et économie
de la connaissance

Université de Bordeaux

La Caisse des Dépôts a créé le 4 décembre 2009 avec le PRES⁽¹⁾ Université de Bordeaux et le Conseil régional d'Aquitaine, sous forme de SAS, un outil opérationnel innovant pour l'Opération Campus de Bordeaux : la Société de Réalisation et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux.

La Caisse des Dépôts assume son rôle d'investisseur de long terme au sein de la société dont l'objet est de réhabiliter le patrimoine immobilier (plus de 400 000 m² de bâtiments universitaires), en concluant des contrats de conception/réalisation/maintenance sur 25 ans pour un coût global de 538 millions d'euros (travaux et maintenance). Le financement du projet est assuré par les fonds

propres des actionnaires (Caisse des Dépôts, PRES Université de Bordeaux et à terme le Conseil régional d'Aquitaine), des subventions de l'État et de la Région, des prêts sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et des prêts bancaires. L'Opération Campus de Bordeaux bénéficie de toute l'ingénierie de la Caisse des Dépôts notamment pour réduire la facture énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.

(1) Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.

Pour améliorer leur attractivité et se moderniser, les universités accèdent à un nouveau statut d'autonomie. Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de les accompagner dans cette évolution, en faisant des universités et de l'économie de la connaissance une priorité stratégique, inscrite dans son plan Élan 2020.

La Caisse des Dépôts accompagne tous les établissements de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – publics ou privés – qui le souhaitent dans l'élaboration de leur projet, par de l'ingénierie, et dans leur mise en œuvre, par des financements en prêts et en investissements.

Elle appuie les collectivités territoriales pour faire de leurs sites universitaires et de recherche des moteurs du développement durable et de la compétitivité de leurs territoires.

Investir sur le long terme

La modernisation des campus et des infrastructures universitaires constitue l'une des conditions essentielles à l'attractivité et à la compétitivité futures de notre pays. La Caisse des Dépôts met ses compétences d'ingénierie et de montage de projets, ainsi que ses capacités de financement sous forme d'investissements en fonds propres et de prêts sur fonds d'épargne, au service des établissements.

Assurer une gestion de confiance

La Caisse des Dépôts met son expertise financière au service des universités. Un accompagnement bancaire est réalisé dans le cadre spécifique des projets de fondations.

Valoriser la recherche

Pour développer le transfert des inventions des universités vers les entreprises innovantes, la Caisse des Dépôts a entrepris de créer les infrastructures d'une économie de la propriété intellectuelle ouverte, transparente et sécurisée, avec :

- la création d'une filiale dédiée à cet objectif : CDC Propriété Intellectuelle,
- la création avec l'État de France Brevets,
- son rôle d'actionnaire et d'administrateur des SATT (sociétés d'accélération du transfert de technologies),
- le projet de création avec ses partenaires européens, investisseurs de long terme, d'un fonds européen des brevets.

Ces sociétés apporteront aux universités des ressources nouvelles pour la recherche et une diffusion plus large de leurs inventions augmentant ainsi la contribution des universités à la compétitivité de l'économie.⁽²⁾

Accompagner la modernisation du patrimoine des universités

Trois formes distinctes d'accompagnement de la Caisse des Dépôts aux projets immobiliers des universités se dessinent.

- La prise de participation dans des sociétés de réalisation, en accord avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et les services de l'État, ne concerne, pour le moment, qu'une université, celle de Strasbourg, et deux PRES, Bordeaux et Lyon.

(2) Pour une vision plus complète des interventions de la Caisse des Dépôts dans le domaine de la valorisation de la recherche, se reporter à la fiche consacrée au programme d'investissements d'avenir.

- Aux universités sélectionnées dans le Plan Campus, la Caisse des Dépôts apporte son concours dans le sillage de l'État, tout en développant une politique de soutien à des écocampus sur 5 à 10 sites.
- En ce qui concerne les universités qui n'auront pu être retenues dans les catégories précédentes, mais qui ont élaboré des projets de grande qualité qu'elles ont fait mûrir en lien avec les agglomérations et les régions concernées, la Caisse des Dépôts est prête à étudier de près ces projets avec les collectivités dont elle est par ailleurs partenaire pour permettre d'avancer dans leur concrétisation.

La Caisse des Dépôts, dans le cadre du plan de relance, consacre une enveloppe d'un milliard d'euros de ses fonds d'épargne pour les universités en étant prête à étendre un système de bonus pour des écooprêts aux universités.

Construire l'université numérique

Dans un contexte de mondialisation de l'enseignement supérieur, l'insertion des universités françaises au cœur des réseaux numériques apparaît de plus en plus comme un élément de compétitivité pour la France. La Caisse des Dépôts se mobilise pour accompagner la mise en place de schémas directeurs du numérique dans les universités et les investissements qui pourront en découler.

CHIFFRES CLÉS

20 M€ de crédits engagés pour accompagner les études en lien avec la Conférence des Présidents d'Universités

55 M€ d'engagements prévisionnels en investissement, dont 20 M€ sur le projet relatif aux brevets

44 M€ de prêts sur fonds d'épargne de l'enveloppe infrastructure d'intérêt général (Université Paris Sorbonne, Paris 4 ; Université Paris Diderot, Paris 7)

Partenaire du développement des universités

La Caisse des Dépôts met au service de l'autonomie et de la modernisation des universités (Loi LRU du 10 août 2007) son expertise, ses compétences d'ingénierie financière et immobilière, ainsi que ses capacités d'investissement de long terme, à travers ses différents métiers et filiales, et son réseau territorial. Défini comme l'une des quatre priorités stratégiques du Groupe, ce plan d'accompagnement des universités est coordonné au niveau national par la Mission Universités, en partenariat avec la Conférence des Présidents d'Universités (CPU).

INGÉNIERIE & MONTAGE DE PROJETS

- Études générales
- Études schémas directeurs
- Assistance à maîtrise d'ouvrage

FONDS D'INVESTISSEMENT

- France Brevets
- CDC Propriété Intellectuelle
- Valorisation de la recherche publique

PLAN CAMPUS

- Partenariats public-privé avec la participation de l'État
- Faire émerger 12 pôles universitaires d'excellence au niveau international

ACCOMPAGNEMENT BANCAIRE

- Gestion des actifs des universités
- Services bancaires : fondations

EXPERTISE FINANCIÈRE

- Politique sociale et obtention des bourses
- Valorisation des brevets

CAPACITÉS D'INVESTISSEMENT

- Fonds propres : en ingénierie et montage de sociétés
- Prêts sur fonds d'épargne : projets immobiliers



DES OUTILS

Études copilotées en partenariat avec la CPU depuis 2008

- Diagnostic énergétique et CO₂ du parc universitaire + outil d'aide à la rénovation StratÉnergieCO₂
- Guide méthodologique université numérique
- Les fondations universitaires à l'étranger
- Valorisation de la propriété intellectuelle et des brevets
- Vie étudiante

DES COMPÉTENCES

Bourse de l'emploi en partenariat avec le CNFPT*

- Mise à disposition de collaborateurs – notamment de la Caisse des Dépôts – et recrutement de nouveaux profils au sein des universités

* Centre national de la fonction publique territoriale.

+ D'INFOS

www.caissedesdepots.fr

